

Ce jour, en vertu de l'article 16.00 du règlement 2119 du 6 décembre 2004 modifié, il est

DÉCIDÉ:

- 1- Ratifier un engagement de 1 173,06\$, pour services professionnels à Séguin Ingénierie pour l'inspection de deux bâtiments dans le but de rendre complète l'étude en cours par l'architecte Marc Deschamps pour les pavillons des baigneurs Pie XII et Hébert.
- 2- Voir à imputer la dépense de la manière suivante:

Poste Budgétaire	Description	Crédit	Contrat
02 311 10 419	ADMINISTRATION - Frais d'expertise	1 121,10\$	1 173,06\$

-- Signé par Gilles RAINVILLE/MONTREAL le 2008-04-10 15:22:40, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur
d'arrondissement

Dossier numéro : 2082242013

Décision numéro : D1082242013

Certificat (s) numéro (s) : NTA2082242013